

MODIFICATIONS DES DUREES D'AMORTISSEMENTS AU 18/12/2019

BUDGET GENERAL

BUDGET GENERAL	
IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENTS
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Vélos	3 ans
Véhicules légers	8 ans
Bennes à ordures ménagères	8 ans
Mini-benne < 7,5 tonnes	5 ans
Autres véhicules industriels	10 ans
Véhicules 2 roues (Scooters)	5 ans
Matériel électrique et électronique de bureau	7 ans
Mobilier	10 ans
Appareil de laboratoire	7 ans
Installation et matériel de chauffage	15 ans
Installations de voiries - mobilier urbain	15 ans
Appareil de levage - ascenseur	15 ans
Autres matériels techniques	7 ans
Conteneurs ordures ménagères	7 ans
Conteneurs collecte sélective	7 ans
Composteurs	5 ans
Conteneurs enterrés, semi enterrés et aériens	10 ans
Bennes ampliroll	8 ans
Bâtiments prod de revenus (Construction)	25 ans
Bâtiments prod de revenus (Aménagements)	15 ans
Aire de lavage	10 ans
Aménagements de terrains	15 ans
Abris, garage, atelier	15 ans
Fonds de concours à personne de droit privé	5 ans
Fonds de concours à personne de droit public	15 ans
Autres charges à étaler	15 ans
Terrains	Non amortissables
Charges à répartir - Etalement de charges	15 ans
Plantations	20 ans
Etudes non suivies de travaux	5 ans à partir de n+3
Etudes suivies de travaux	Intégrées aux travaux
Annonces et insertions	2 ans
Matériel d'occasion	Durée résiduelle entre la durée d'amortissement théorique de la catégorie du bien diminué du nombre d'années d'existence du bien lors de l'acquisition
Subvention reçues	durée d'amortissement du bien subventionné
Gymnases	Non amortissables
Bâtiments (Construction) non prod de revenus	Non amortissables
Bâtiments (Aménagements) non prod de revenus	Non amortissables
Aménagements de terrains	Non amortissables
Abris, garage, atelier non prod de revenus	Non amortissables
Voirie	Non amortissables
Pistes cyclables	Non amortissables
Reseaux d'eaux pluviales	Non amortissables

MODIFICATIONS DES DUREES D'AMORTISSEMENTS AU 18/12/2019

BUDGET TRANSPORT

BUDGET TRANSPORT	
IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENTS
Logiciel	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel et site internet	5 ans
Vélos	3 ans
Véhicules légers	8 ans
Autres véhicules industriels	10 ans
Véhicules 2 roues (Scooters)	5 ans
Mini bus	8 ans
Bus moyenne capacité	15 ans
Bus standard	15 ans
Bus articulé	15 ans
Bus GNV et hydrogène	12 ans
Remise à niveau bus	5 ans
Vidéo surveillance	10 ans
Billetique	10 ans
Service d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs	10 ans
Panneaux solaires	=durée amortissement du bus
Girouettes bus	=durée d'amortissement du bus
Découpes bus	=durée d'amortissement du bus
Radio	7 ans
électrique et électronique de	7 ans
Mobilier	10 ans
Appareil de laboratoire	7 ans
Installation et matériel de chauffage	15 ans
Installations de voiries - mobilier urbain - quais bus	12 ans
Appareil de levage - ascenseurs	15 ans
Autres matériels techniques	7 ans
cabines sanitaires	7 ans
Bâtiments (Construction)	25 ans
Bâtiments (Aménagements)	15 ans
Aire de lavage	10 ans
Aménagements de terrains	15 ans
Abris, garage, atelier	15 ans
Voiries, pistes cyclables	20 ans
Infrastructures de transport (passerelles...)	20 ans
Terrains	Non amortissables
Charges à répartir - Etalement de charges	15 ans
Plantations	20 ans
Etudes non suivies de travaux	5 ans à partir de n+3
Etudes suivies de travaux	Intégrées aux travaux
Annonces et insertions	2 ans
Matériel d'occasion	Durée résiduelle entre la durée d'amortissement théorique de la catégorie du bien diminué du nombre d'années d'existence du bien lors de l'acquisition
Subvention reçues	durée d'amortissement du bien subventionné

MODIFICATIONS DES DUREES D'AMORTISSEMENTS AU 18/12/2019

REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	
IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENTS
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Vélos	3 ans
Véhicules légers	8 ans
Autres véhicules industriels	10 ans
Véhicules 2 roues (Scooters)	5 ans
Matériel électrique et électronique de bureau	7 ans
Mobilier	10 ans
Appareil de laboratoire	7 ans
Installation et matériel de chauffage	15 ans
Installations de voiries - mobilier urbain	15 ans
Appareil de levage - ascenseur	15 ans
Autres matériels techniques	7 ans
Bâtiments (Construction)	25 ans
Bâtiments (Aménagements)	15 ans
Aménagements de terrains	20 ans
Abris, garage, atelier	15 ans
Voie	30 ans
Ouvrages eau Production	40 ans
Station d'épuration	40 ans
Reseaux distribution eau	60 ans
Reseaux collecte assainissement	60 ans
Extension de l'ouvrage	50 ans
Matériel électromécanique	15 ans
Travaux électricité - automatisme	7 ans
Terrains	Non amortissables
Charges à répartir - Etalement de charges	15 ans
Plantations	20 ans
Etudes non suivies de travaux	5 ans à partir de n+3
Etudes suivies de travaux	Intégrées aux travaux
Annonces et insertions	2 ans
Matériel d'occasion	Durée résiduelle entre la durée d'amortissement théorique de la catégorie du bien diminué du nombre d'années d'existence du bien lors de l'acquisition
Subvention reçues	durée d'amortissement du bien subventionné

MODIFICATIONS DES DUREES D'AMORTISSEMENTS AU 18/12/2019

ORDURES MENAGERES DES BAUGES

ORDURES MENAGERES DES BAUGES	
IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENTS
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Vélos	3 ans
Véhicules légers	8 ans
Bennes ordures ménagères	8 ans
Autres véhicules industriels	10 ans
Véhicules 2 roues (Scooters)	5 ans
Matériel électrique et électronique de bureau	7 ans
Mobilier	10 ans
Appareil de laboratoire	7 ans
Installation et matériel de chauffage	15 ans
Installations de voiries - mobilier urbain	15 ans
Appareil de levage - ascenseur	15 ans
Autres matériels techniques	7 ans
Conteneurs ordures ménagères	7 ans
Conteneurs collecte sélective	7 ans
Composteurs	5 ans
Conteneurs enterrés, semi enterrés et aériens	10 ans
Bennes ampliroll	8 ans
Bâtiments prod de revenus (Construction)	25 ans
Bâtiments prod de revenus (Aménagements)	15 ans
Aire de lavage	10 ans
Aménagements de terrains	15 ans
Abris, garage, atelier	15 ans
Fonds de concours à personne de droit privé	5 ans
Fonds de concours à personne de droit public	15 ans
Autres charges à étaler	15 ans
Terrains	Non amortissables
Charges à répartir - Etalement de charges	15 ans
Plantations	20 ans
Etudes non suivies de travaux	5 ans à partir de n+3
Etudes suivies de travaux	Intégrées aux travaux
Annonces et insertions	2 ans
Matériel d'occasion	Durée résiduelle entre la durée d'amortissement théorique de la catégorie du bien diminué du nombre d'années d'existence du bien lors de l'acquisition
Subvention reçues	durée d'amortissement du bien subventionné